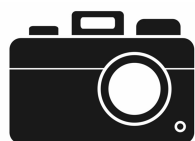


ÉROS – PHILIA - AGAPÉ

Le reportage de votre mariage

TARIFS



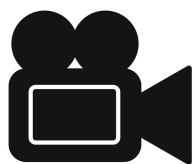
PHOTOGRAPHIE

Les reportages photos sont assurés par un, ou deux photographes selon le choix des mariés. L'idéal étant d'avoir deux photographes afin de couvrir l'intégralité de l'évènement. Cependant, les tarifs sont donnés pour un photographe.

Lecture du tableau : la pré-production est un forfait unique. La production est le temps du reportage (exemple : un mariage à couvrir de 12h à 23h représente 11h de reportage, soit $11h \times 60€ = 660€$). Pour 1h de production, il faut compter 2h de post-production (exemple : un mariage à couvrir de 12h à 23h représente 11h de reportage, soit 22h de post-production soit $22h \times 60€ = 1320€$). Les taux horaires incluent les frais annexes et charges d'entreprise. L'option livre est un forfait unique, vous proposant la meilleure qualité d'impression papier.

Objet	Quantité (H)	Taux (€)
PRÉ-PRODUCTION échanges / rencontre avec les mariés, rédaction du contrat, signature du contrat, organisation, planification, coordination des deux photographes, préparation du matériel adéquat à la demande.	n/a	190
PRODUCTION durée du reportage (tarif horaire). entièrement personnalisable, peut inclure : préparation des mariés, des garçons et filles d'honneur, cérémonie, photos de groupe,	1	60

cortège, cocktail, séance photo des mariés, soirée.		
POST-PRODUCTION transfert des photos, triple sauvegarde des photos, tri et sélection des photos, traitement et optimisation des photos (recadrage, luminosité, contraste, coloration), extraction des photos du logiciel de post-production, envoi des photos via wetransfer / e-mail / clé usb, mise en ligne sur une galerie web sécurisée avec code. nombre de photos : de 300 à 1000 selon la durée du reportage.	2	60
OPTION LIVRE création d'un livre de mariage : mise en page, ajout des textes, impression et commande du livre	n/a	350



VIDÉO

Les reportages vidéo sont assurés deux vidéastes. Les tarifs sont donnés pour deux vidéastes.

Lecture du tableau : la pré-production est un forfait unique. La production est le temps du reportage (exemple : un mariage à couvrir de 12h à 23h représente 11h de reportage, soit $11h \times 120€ = 1320€$). Pour 1h de production, il faut compter 4h de post-production (exemple : un mariage à couvrir de 12h à 23h représente 11h de reportage, soit 22h de post-production soit $66h \times 60€ = 3960€$). Les taux horaires incluent les frais annexes et charges d'entreprise.

Objet	Quantité (H)	Taux (€)
PRÉ-PRODUCTION échanges / rencontre avec les mariés, rédaction du contrat, signature du contrat, organisation, planification, coordination des deux vidéastes, préparation du matériel adéquat à la demande.	n/a	190
PRODUCTION durée du reportage (tarif horaire). Prise de vue et prise de son. Entièrement personnalisable, peut inclure : prises de vues avant le mariage, préparation des mariés, des garçons et filles d'honneur, cérémonie, photos de groupe, cortège,	1	120

cocktail, séance photo des mariés, soirée.		
POST-PRODUCTION transfert des vidéos, triple sauvegarde des vidéos, visionnage une première fois de l'intégralité des vidéos, tri et sélection des vidéos, montage des vidéos, traitement et optimisation de l'image (recadrage, luminosité, contraste, coloration), traitement et optimisation audio, extraction de la vidéo finale du logiciel de post-production, envoi de la vidéo via wetransfer / e-mail / clé usb, mise en ligne sur une plateforme web sécurisée avec code. durée de la vidéo : de 10min à 1h30 selon la demande.	6	60

Conditions et règlements

En devenant Client de Jessica VALOISE, vous, mon Client, acceptez les points suivants :

Article.1 Objet du contrat : Réalisation d'un reportage photographique et / ou d'un film d'une union matrimoniale, présenté au Client en moyenne 3 mois (90 jours) après la cérémonie. Le Client reconnaît que Jessica VALOISE a un style photojournalistique / cinématographique et adhère au dit-style en l'engageant : Jessica VALOISE se réserve le droit d'éditer les images / le film comme bon lui semble, selon ses talents artistiques

Article.2 Paiement en deux fois : Un acompte de 50% garantit ce contrat et est payable au moment de la signature de ce contrat. Ce dépôt n'est ni remboursable ni transférable, même si la date de la cérémonie est modifiée ou la cérémonie annulée pour une raison quelconque. Le Client est conscient que Jessica VALOISE bloque la date en question et donc refuse tout autre travail potentiel à cette date ; c'est la raison pour laquelle aucun remboursement n'est autorisé. Le Client s'engage à payer le solde à Jessica VALOISE 1 semaine (7 jours) avant la date de la cérémonie.

Article.2bis Paiement en plusieurs mensualités : Il est également possible de régler en plusieurs mensualités, sans frais. La première mensualité garantit ce contrat et est payable au moment de la signature de ce contrat. Les mensualités ne sont pas remboursables ni transférables, même si la date de la cérémonie est modifiée ou la cérémonie annulée pour une raison quelconque. Le Client est conscient que Jessica VALOISE bloque la date en question

et donc refuse tout autre travail potentiel à cette date ; c'est la raison pour laquelle aucun remboursement n'est autorisé. Les mensualités peuvent continuer à s'échelonner après la date de la cérémonie. Le reportage photographique et / ou le film sera remis à la réception de la dernière mensualité.

Article.3 Déplacement : Le Client doit obligatoirement informer Jessica VALOISE du moyen de déplacement choisi au plus tard 3 semaines (21 jours) avant la cérémonie : les déplacements sont inclus dans le forfait proposé.

Article.4 Hébergement : Le Client prend entièrement en charge l'hébergement et la nourriture de Jessica VALOISE.

Article.5 Reportage : Le Client est responsable de remettre à Jessica VALOISE un planning de la cérémonie ainsi qu'un guide qui identifie les personnes / objets spécifiques : ces personnes ou objets doivent être disponibles au besoin. Jessica VALOISE ne sera pas tenue responsable de ne pas avoir réalisée les photos / vidéos souhaitées s'il n'y a personne pour l'aider à identifier ou à rassembler les personnes ou objets pour les photographies / vidéos (un coordonnateur de la cérémonie peut s'avérer nécessaire).

Article.6 Développement / Montage : Il faut environ 3 mois (90 jours) pour présenter le reportage photographique et / ou le film au Client. Le Client est conscient du style de Jessica VALOISE et accepte de lui laisser la création libre sur le traitement des images et / ou le montage du film. Le Client ne pourra pas assister au choix et développement des images et / ou au montage du film. Le Client ne pourra pas demander de modifications après réception du reportage photographique et / ou du film.

Article.7 Résiliation et annulation :

- Dans le cas où le Client annule la cérémonie, le Client perdra toutes les sommes versées jusqu'à la date où le Client avise Jessica VALOISE que la cérémonie est annulée. L'annulation doit être faite par écrit.

- Dans le cas improbable où Jessica VALOISE serait incapable de fournir les services décrits dans le présent Contrat à la date de la cérémonie, un photographe / vidéaste de substitution peut être envoyé sans frais supplémentaire pour le Client. Si le Client refuse le photographe / vidéaste de remplacement, le Client peut résilier le présent Contrat et recevoir un remboursement intégral des sommes versées. Dans le cas où le Client ne paie pas le solde à Jessica VALOISE 1 semaine (7 jours) avant la date de la cérémonie dans le cas du paiement en deux fois, Jessica VALOISE a le droit de résilier immédiatement le présent Contrat. Les paiements effectués jusqu'à cette date ne seront pas retournés.

Article.8 Droit d'auteur : Le Client obtient des épreuves / des tirages / des images numériques / un film pour son usage personnel uniquement, y compris des sites Web non-commerciaux. Le Client ne doit pas vendre ces tirages ou en autoriser une reproduction par quelqu'un d'autre que Jessica VALOISE. Si l'une des images de Jessica VALOISE est publiée ou reproduite (sur le web ou tout autre média), le crédit photo tel que "© Photo réalisée par Jessica VALOISE" est obligatoire. Si le Client obtient une parution dans un journal pour l'annonce du reportage, Jessica VALOISE autorise le client à reproduire un de ses tirages mais lui demande de l'en avertir. Le Client assume toute responsabilité pour toute forme de violation du copyright. Jessica VALOISE conserve ses droits d'auteur pour l'ensemble des photographies / film à tout moment et partout dans le monde. Jessica VALOISE se réserve le droit d'utiliser les photographies / film à tout moment et dans n'importe quelle partie du monde pour de la publicité ou de la promotion de son travail. Pour en savoir plus : <http://www.jessicavaloise.com/photographie-droits-dauteur-et-droit-a-limage/>.

Article.9 Responsabilité : Bien que tous les soins possibles soient pris afin de produire des images de tous les événements importants et spéciaux pendant la cérémonie, Jessica VALOISE ne sera pas tenu responsable de toutes les photographies / vidéos gâchées à cause du flash des invités ou à cause de tout autre problème en dehors du contrôle de Jessica VALOISE. Le Client comprend la nature imprévisible et non posée du photojournalisme et renonce à toute réclamation ou poursuite en raison de photographies / vidéos manquées ou perdues.

Toute contestation portant sur l'exécution ou l'interprétation du présent contrat, faute d'accord amiable, sera soumise à la loi et aux Tribunaux compétents de la ville où siège Jessica VALOISE.

I
